

Nathalie PROVIN
vétérinaire-inspecteur élève
2^{ème} année



RAPPORT DE STAGE
du 7 août au 15 septembre 1995

***Analyse financière de 149 dossiers concernant le programme de maîtrise
des pollutions d'origine agricole***

Maître de stage: Madame Aline MORETTI
Agence de l'eau Rhin-Meuse

Mon stage de **responsabilité** s'est déroulé à l'agence de l'eau Rhin-Meuse, **qui a son** siège social à Moulins-les-Metz (57).
 Cet établissement public de **l'Etat** aide financièrement et techniquement les **collectivités** et les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs,...) à lutter contre la pollution de l'eau et à protéger les ressources en eau.

Mon travail a porté sur l'analyse financière de la mise en oeuvre du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, reposant sur l'arrêté de 2 novembre 1993. Ce programme, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, a été élaboré par les ministres de l'Agriculture et de **l'Environnement** en concertation avec les organisations professionnelles agricoles.

Ce programme doit permettre de maîtriser les **pollutions** provenant des élevages, à savoir les bâtiments d'élevage et les pratiques d'épandage. Il s'agit en premier lieu de réaliser les aménagements nécessaires à la récupération et au stockage des déjections animales, pour éviter tout rejet dans un fossé ou un cours d'eau, en second lieu de valoriser ces déjections en vue de fertiliser les surfaces agricoles.

Les investissements nécessaires seront financés globalement, pour un tiers par les éleveurs, pour un tiers par **l'Etat** et les collectivités locales, et pour un tiers par les agences de l'eau.

Voici comment le programme est mis en oeuvre sur le terrain:

L'adhésion au programme à une date donnée dépend du nombre **d'UGB** (unité gros bovin) de l'élevage. Un calendrier d'entrée dans le système des agences de l'eau a été mis au point pour une intégration progressive des élevages.

Seuils d'intégration					
Année à partir de laquelle l'éleveur peut bénéficier des aides en fonction de la taille de son élevage					
	1994	1995	1996	1997	1998
Bovins (UGB totaux)	200	150	100	90	70

Prenons l'exemple d'un éleveur qui est intégrable au 1^{er} janvier 1995: il dispose de deux ans (1995 et 1996) pour réaliser les travaux d'amélioration des bâtiments.

Cet éleveur peut faire sa demande de financement de l'étude préalable (diagnostic et projet), à la **DDAF** (direction départementale de l'agriculture et de la forêt) et à l'agence de l'eau. La procédure est déclarative: c'est à l'éleveur de se manifester.

L'étude préalable est financée pour un coût total plafonné en général à 6000 **francs** H.T. (50% **financé** par les agences et 50% par le ministère de l'Agriculture). L'étude préalable doit se faire selon une méthode agréée: la seule qui existe est le DEXEL (diagnostic environnement de l'exploitation d'élevage). Elle comporte le diagnostic et le projet d'amélioration. Les objectifs du diagnostic se résument en deux points:

- appréciation de l'état des bâtiments et des équipements avec évaluation des risques pour l'eau que leur utilisation est susceptible de générer.
- évaluation des pratiques de gestion de la fertilisation en relation avec les caractéristiques des milieux.

Tout projet d'amélioration devra s'appuyer sur ces recommandations et comprendre la description des solutions avec schémas, évaluation et détails des coûts, les plans des lieux avant et après travaux ainsi que les préconisations pour le plan d'épandage.

L'agence de l'eau examine le diagnostic et le projet d'amélioration en regardant si tout est logique au niveau des plans, des calculs de volume et de **surface** de stockage. Tout dossier est scrupuleusement étudié.

Une réunion (groupe de travail) entre **DDAF**(direction départementale de l'agriculture et de la forêt), techniciens DEXEL (de la chambre d'agriculture, des coopératives, des bureaux d'étude...) et agence de l'eau a lieu afin de discuter des points litigieux. Les **différents** partenaires analysent tous les **chiffres** afin de voir s'il n'y a pas d'erreurs commises et essayent de comprendre pourquoi l'éleveur a choisi telle ou **telle** option. Des compléments d'informations seront rajoutés aux dossiers incomplets.

Différents partenaires (DDAF, agence de l'eau, région, département, inspecteur des installations classées, syndicats, techniciens DEXEL, DDASS (direction départementale des actions sanitaires et sociales), crédit agricole dans certains départements) se réunissent lors du comité départemental de suivi. Chacun donne son avis sur les dossiers qui sont à l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'agence de l'eau, son avis sera définitif lorsqu'elle aura reçu l'accord de son conseil d'administration. Si l'agence de l'eau a donné un avis favorable lors du comité de suivi, son conseil d'administration approuve cet avis le plus souvent.

La DDAF proposera un arrêté préfectoral lors du comité, qui ne sera applicable que si le Préfet le signe.

Pour ce qui est des régions et des départements, ceux-ci délibéreront de leur côté lors des commissions permanentes.

La phase suivante sera constituée par l'élaboration d'un contrat entre les différents **financeurs** (DDAF, régions, départements, agence de l'eau) et l'éleveur. La DDAF remplira ce contrat type qui circulera entre les financeurs; chacun apposant sa signature, et l'éleveur signant en dernier lieu. L'agence de l'eau ne débloque pas l'argent en une seule fois à l'éleveur. Lorsque 75 % du montant total de l'aide est passé en commande, l'agence verse la moitié de l'aide qu'elle accorde à l'éleveur. Une fois les travaux effectués et réceptionnés, et les factures payées, le solde de l'aide est versé à l'éleveur. A ce jour, aucun contrat n'a été signé.

Ce stage m'a beaucoup apporté: j'ai côtoyé de très près le milieu agricole en allant comprendre sur place certains dossiers qui posaient des problèmes. La connaissance des pratiques agricoles et la prise de conscience des problèmes propres à l'agriculteur me semblent être d'une importance capitale. On ne peut pas mettre en oeuvre ce programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole si on ignore le contexte agricole actuel.

Il est très enrichissant de travailler dans une structure comme une agence de l'eau, qui n'est ni une administration ni un établissement privé.

Ce stage m'a rappelé une fois de plus la **polyvalence** de notre profession car j'ai pu aussi bien progresser dans le domaine de l'informatique que dans la connaissance de l'agriculture.